

## Séance du 17 juin 2020

Référence CM/CR/MMB/VC-20-06-17

Nombre de pages 2

**Présents** : Alain Sérieys, Bernadette Sanmartin, Denis Fournier, Roseline Broussal, Laurence Large, Michel Intrand, Christian Marrot, Monique Buchet, Lucie Saintout, Olivier Guibert, Alain Gil, Dunia Corrieri, Sandrine Agut Bosc, Sandrine Touzanne, Robert Benazet, Djemel Bensaci, Catherine Lemaréchal, Dominique Bourguignon, Jean-Luc Tronco, Monique Fabre.

**Absent(s) avec pouvoir** : Pia Klingenfus à Bernadette Sanmartin, Gérard Palhol à Dunia Corrieri, Serge Brabessa à Roseline Broussal, Suzanne Rambeau à Alain Gil.

**Absents** : Michel Arderiu, Roland Durrieu, Sophie Passera, Michel Gourret, Hélène Belle-Clot.

**Secrétaire de séance** : Roseline Broussal,

### PRELIMINAIRES

#### En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, la séance du conseil municipal, a lieu par visioconférence.

*Après avoir ouvert la séance du conseil Municipal, Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers. Madame Roseline BROUSSAL est nommée secrétaire de séance.*

**Monsieur le Maire** propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.

Il souhaite revenir sur ce compte rendu, notamment sur les crédits de la piste cyclable qui sont sorties de la liste pour être certainement repris dans le prochain budget par la prochaine équipe. Il explique que l'opération dans sa réalisation actuelle ne demande aucun crédit pour 2020. Il n'est donc pas utile d'inscrire des opérations qui n'ont pas besoin de financement. Il a donc été décidé de sortir cette opération qui sera probablement inscrite dans le prochain budget. Il rappelle la discussion en conseil sur la volonté de réaliser cette piste cyclable. Il rappelle que dès 1995 ils étaient soucieux de cette réalisation et elle a été inscrite dans les différents projets. Aujourd'hui, cette piste est dans le schéma Départemental et devient effective de par les décisions du Sicoval. Ils sont plus que jamais contents et heureux de cette réalisation, il n'a jamais été question de la supprimer.

**Pas d'observation, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020 est adopté.**

*M. Le Maire communique le tableau de l'ensemble des décisions de juin 2020 prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.*

**Monsieur le maire** informe que l'ouverture de classe est un acte important pour une commune. Il a reçu une notification pour l'ouverture de deux classes, une en maternelle et une en élémentaire. Il fait remarquer que la commune enregistre plus de naissances que de décès. La pyramide des âges qui rajeunit c'est un signe d'une bonne politique et d'une bonne gestion, la commune est en dynamique. Ces ouvertures de classes entraînent le recrutement de personnel, notamment une ATSEM pour l'école maternelle. Cela veut dire aussi des travaux et l'achat de matériel qui devra être prévu dans le prochain budget voté par la prochaine équipe municipale.

**Résultat du vote** : Adopté à l'unanimité.



## DELIBERATIONS

### **Ressources Humaines :**

**2020-30 - Accroissement temporaire d'activité, Bernadette SANMARTIN**

Pas de question.

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2020-31 – Création et suppression de poste, Bernadette SANMARTIN**

**Catherine LEMARECHAL** fait remarquer qu'il s'agit d'une ATSEM principale. Elle demande s'il y a plusieurs niveaux.

**Bernadette SANAMRTIN** précise que les niveaux dépendent de la carrière de l'agent et de l'avancement de grade.

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2020-32 - Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid – 19, Bernadette SANMARTIN**

**Monsieur le maire** souligne ce que le gouvernement a décidé vis-à-vis du personnel soignant. Il leur a semblé que la collectivité, par rapport au personnel qui s'est mobilisé, devait les récompenser de la même manière et d'établir des critères en fonction du surcroît de travail, de l'exposition au risque, etc. Un travail sur les conditions de versement de cette prime a été mené de manière honnête et transparente et nous avons voulu l'assumer en proposant un conseil municipal.

**Jean-Luc TRONCO** souligne en effet que cette crise a sollicité les services publics. Il est équitable que les agents aient un retour de la collectivité. Il demande que le montant mentionné de 13 500€ soit inscrit dans la délibération.

**Mme la DGS** propose d'inscrire 15 000 €. Une vérification du tableau sera faite afin de n'oublier personne et de ne pas commettre d'injustice. Cette marge nous permettra d'ajuster en cas de souci.

**Bernadette SANMARTIN** précise que le comité technique (CT) s'est réuni lundi matin et a été informé de ces critères.

**Monique FABRE** demande le résultat du vote

**Bernadette SANMARTIN** précise que la CT a voté un avis favorable à l'unanimité.

**Jean-Luc TRONCO** demande si le montant inscrit dans la délibération de 15 000 € permet d'ajuster en cas d'erreur.

**Monsieur le maire** précise que oui.

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire suspend la séance et donne la parole à la salle et aux auditeurs :

- Distribution des masques du Conseil département et du Conseil régional avec le Kiosque.

**Monsieur le Maire clôt la séance qui s'achève à 18h23.**

**La Secrétaire de séance,**

**Roseline BROUSSAL**